

BEZONS - WEST BANI ZAID

ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE

Motion présentée aux participants du banquet de solidarité avec la Palestine.

Samedi 1^{er} avril 2017

"La France doit reconnaître l'Etat de Palestine"

Monsieur le Président de la République,

La France a accueilli à Paris, le 15 janvier dernier, soixante-dix pays et organisations internationales pour une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient. Cette conférence fut l'occasion de réaffirmer solennellement l'attachement de la communauté internationale à la solution à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité, paramètre fondamental pour la reprise de négociations bilatérales entre les parties, gelées depuis avril 2014.

Cependant, au terme de cette conférence qu'il convient de saluer s'ouvre une période lourde d'incertitudes au Proche-Orient. Le nouveau président américain a fait connaître sa volonté de revenir sur le statu quo observé jusqu'alors par les pays occidentaux en transférant l'ambassade américaine en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Forte de ce soutien, la Knesset vient de voter la légalisation des colonies sauvages de Cisjordanie, au mépris du droit international. Cette loi est un pas de plus vers l'annexion de la Cisjordanie par l'Etat d'Israël et un recul considérable vers une solution pacifique.

Dans ce contexte, la France ne peut rester silencieuse. Les 2 et 11 décembre 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat avaient adopté deux résolutions invitant le gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine. A cette occasion, Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères et du développement international, avait engagé la diplomatie française en affirmant : " la France devra reconnaître l'Etat de Palestine."

La France doit marquer sa volonté de sortir de l'impasse sur ce conflit en réaffirmant solennellement, au nom du droit inaliénable à l'autodétermination,

que le peuple palestinien est fondé à se doter d'un Etat. Il en va du respect du droit international comme de la sécurité d'Israël.

La France plaide de longue date en faveur de la création d'un État palestinien. Le 22 novembre 1974, la France a voté en faveur de la reconnaissance de l'OLP au sein de l'ONU en tant que membre observateur, réaffirmant les droits inaliénables du peuple palestinien. François Mitterrand a été le premier président français à exprimer devant la Knesset, en 1982, l'objectif de création d'un Etat palestinien. En 2010, la France a rehaussé le statut de la Délégation générale de Palestine en France, devenue la Mission de Palestine, avec à sa tête un Ambassadeur. Elle a voté en faveur du statut d'État observateur non-membre de la Palestine aux Nations Unies en novembre 2012, et en faveur de l'érection du drapeau palestinien à l'ONU en septembre 2015.

La France aujourd'hui ne peut prôner dans ses expressions officielles la solution à deux Etats et n'en reconnaître qu'un seul. Nos actes doivent désormais suivre nos mots, d'autant que les peuples israélien et palestinien aspirent tous deux à vivre en paix et en sécurité. À ce jour, 137 pays, ont déjà franchi le pas de la reconnaissance de l'État palestinien. La France s'honorerait d'être le 138^{ième}.

Monsieur le Président de la République, montrez-vous à la hauteur de l'enjeu et ne manquez pas ce rendez-vous avec l'Histoire, en reconnaissant dès à présent l'Etat de Palestine, un État, libre et indépendant, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale, aux côtés de l'État israélien.